

CVSE E157
5 place de la Joliette
13002 Marseille

Suivi par : Céline Carment
Tel : 06.24.55.15.16
Email : celine.carment@cvegroup.com

Strasbourg, le 3 novembre 2023

Direction départementale de territoires
Service Environnement
Unité Biodiversité, Forêt, Chasse
A l'attention de M. Damien MARTIN
3 rue des Granges-Moulues
BP 852
08011 Charleville-Mézières cedex

Objet : Compléments - Demande d'autorisation de défrichement n°2

Monsieur Martin,

Je fais suite à votre courrier en date du 2 novembre dernier concernant la demande de compléments pour le dossier d'autorisation de défrichement de la centrale photovoltaïque de Regniowez, sis sur les communes de Regniowez, Eteignières et Taillette.

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint la délégation de signature à Monsieur Igor DUPIN pour signer la demande d'autorisation de défrichement.

Je reste à votre disposition pour toutes informations complémentaires.

Je vous prie d'agréer, Monsieur Martin, l'expression de mes sincères salutations.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Celine Carment', written over a faint circular stamp.

Céline CARMENT
Responsable du Pôle Territorial Nord-Est

**DIRECTION GÉNÉRALE
DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX**

SECRETARIAT GÉNÉRAL

ARRETE N° 47

portant délégation de signature

à M. Igor DUPIN

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES ARDENNES

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.3221-3 ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu l'élection de Monsieur Noël BOURGEOIS en qualité de Président du Conseil départemental des Ardennes à compter du 1^{er} juillet 2021 ;

Vu l'arrêté n° 2817 du 23 juillet 2019 portant détachement de Monsieur Igor DUPIN dans l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services Départementaux à compter du 1^{er} août 2019 pour une durée de 5 ans ;

Vu l'arrêté n° 2168 du 23 septembre 2016 portant affectation de Madame Muriel ARSANTO à la Direction Générale des Services Départementaux – Secrétariat Général pour y exercer les fonctions de Secrétaire Générale à compter du 1^{er} octobre 2016 ;

Vu le contrat n° 443 en date du 6 mars 2017 portant recrutement de Monsieur Claudy WARIN sur un emploi de DGA des services des départements jusqu'à 900 000 habitants pour exercer les fonctions de Directeur Général Adjoint « Solidarités et Réussite » à compter du 13 mars 2017 ;

Vu la décision administrative en date du 24 mars 2022 informant Monsieur Arnaud GONDA de son détachement dans l'emploi fonctionnel de Directeur Général Adjoint « Développement Territorial » à compter du 1^{er} avril 2022 pour une durée de 5 ans ;

Vu l'arrêté n° 555 du 30 mars 2022 portant détachement de Monsieur Arnaud GONDA dans l'emploi fonctionnel de Directeur Général Adjoint des Services Départementaux à compter du 1^{er} avril 2022 pour une durée de 5 ans ;

Vu l'avis du Comité Technique du 5 septembre 2019 relatif à l'organisation de la Direction Générale des Services ;

Vu l'avis du Comité Technique du 10 mars 2022 relatif à l'organisation de la Direction Générale Adjointe « Développement Territorial » ;

Vu l'arrêté n° 38 du 25 novembre 2021 portant délégation de signature à Monsieur Igor DUPIN ;

ARRETE :

Article 1er : L'arrêté n° 38 du 25 novembre 2021 susvisé est abrogé.

Article 2 : Délégation de signature est donnée à Monsieur Igor DUPIN, Directeur Général des Services Départementaux, à l'effet de signer :

1) tous actes, décisions et correspondances relatifs aux affaires relevant de la compétence de la Direction Générale des Services Départementaux, à l'exception des rapports au Conseil

départemental et à la Commission Permanente, des actes, décisions et correspondances dont l'importance justifie la signature du Président du Conseil départemental ;

2) tous documents destinés à engager, constater, liquider ou ordonnancer les dépenses et les recettes du budget départemental, des budgets annexes et des comptes hors budget ;

3) tous commandements, autorisations de poursuivre par voie de saisie-exécution et saisie-arrêt ;

4) tous actes, décisions et correspondances relatifs au recrutement et à la gestion du personnel ;

5) tous actes, décisions et correspondances relatifs aux achats du Département et aux procédures de commande publique :

- toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics, accords-cadres, conventions et leurs avenants,
- tous actes annexes incombant au représentant du pouvoir adjudicateur,
- toutes commandes de prestations de services, fournitures et travaux dans le cadre de marchés et conventions existants.

6) toutes opérations de négociation et de mise en place des prêts départementaux à court, moyen et long terme et opérations de réaménagements, y compris de la dette garantie :

- lancement des consultations nécessaires auprès des établissements de crédit,
- analyse des propositions et négociations techniques avec les banques,
- sélection des offres,
- passation des ordres par téléphone, télécopie ou voie électronique dans le cas de produits tributaires d'un prix de marché instantané,
- demandes de versement de fonds d'emprunt et demandes de tirages et de remboursement sur les lignes de trésorerie et ouvertures de crédits long terme dans le cadre des contrats souscrits par le Département.

7) toutes opérations de négociation et de gestion du risque de taux des emprunts départementaux et de la dette garantie ;

8) toutes opérations de placement ;

9) toutes décisions et documents relatifs à la mise en œuvre de la politique sociale départementale :

- habilitation des établissements au titre de l'aide sociale,
- tarification,
- autorisation de création des centres de planification et d'éducation familiale,
- autorisation de création d'établissements relevant de la compétence du Département :
 - maisons de retraite,
 - foyers logement,
 - foyers d'hébergement pour adultes handicapés,
 - foyers de l'enfance,
 - maisons d'enfants à caractère social.
- autorisation de création de clubs et équipes de prévention,
- conventions de toute nature,
- correspondances liées à la nomination des médecins vacataires au titre des vaccinations et de la Protection Maternelle et Infantile,
- allocation Personnalisée d'Autonomie à domicile et en établissement (attribution, rejet et notification),
- allocation de Revenu de Solidarité Active (R.S.A.) ne relevant pas des délégations données à la Caisse d'Allocations Familiales et à la Mutualité Sociale Agricole,
- demandes de financement de permis de conduire dans le cadre des dispositifs d'insertion de publics en difficulté,
- validation des Contrats d'Engagement Réciproque (C.E.R.),

- tous actes relatifs à la désignation du Président du Conseil départemental comme administrateur ad hoc des droits d'un mineur par le juge, en vertu de l'article 87-1 du code de procédure pénale,
- tous actes et documents relatifs au recouvrement des recettes concernant l'aide et l'action sociales.

Article 3 : Délégation est donnée à Monsieur Igor DUPIN pour signer en qualité d'autorité territoriale les entretiens professionnels, prévus par le décret n° 2014-1526 du 16 décembre 2014, des chefs de service et agents directement rattachés aux Directeurs.

Article 4 : Délégation est donnée à Monsieur Igor DUPIN pour signer l'autorisation de télétravail prévue par l'article 2-1 du décret n° 2016-151 relatif aux conditions de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique pour les directions relevant de son périmètre.

Article 5 : Délégation est donnée à Monsieur Igor DUPIN pour signer les dépôts de plainte au nom du Conseil départemental auprès du Procureur de la République, des services de Gendarmerie ou des services de Police conformément à l'article L.3221-3 du code général des collectivités territoriales.

Article 6 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Igor DUPIN, la présente délégation de signature sera exercée, dans la limite des attributions et compétences de la Direction Générale, dans l'ordre suivant, par :

1. Madame Muriel ARSANTO, Secrétaire Générale,
2. Monsieur Claudy WARIN, Directeur Général Adjoint « Solidarités et Réussite »,
3. Monsieur Arnaud GONDA, Directeur Général Adjoint « Développement Territorial ».

Article 7 : Le présent arrêté prend effet à la date de transmission au Service de Contrôle de Légalité. Toutefois, ses effets cesseront dès lors que l'agent quittera les fonctions pour lesquelles la présente délégation est attribuée.

Article 8 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi via le site Télérecours Citoyens <https://citoyens.telerecours.fr>.

Article 9 : Le Président du Conseil Départemental est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés.

Ampliation :

- transmise à Monsieur le Préfet des Ardennes,
- affichée à l'Hôtel du Département,
- publiée au Recueil des Actes Administratifs du Département des Ardennes.

Fait à CHARLEVILLE-MEZIERES, le 1er avril 2022

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL



• NOËL BOURGEOIS
2022.04.01 21:00:51 +0200
Ref:20220401_132705_1-3-0
Signature numérique
Le Président du Conseil Départemental

Noël BOURGEOIS

Noël BOURGEOIS

Autorisation de dépôt d'une demande d'autorisation de défrichement

Je soussigné, Noël BOURGEOIS, Président du Conseil départemental des Ardennes,

Domicilié : Hôtel du Département, 08000 CHARLEVILLE-MEZIERES

Propriétaire des parcelles suivantes :

Commune	Section	Numéro	Lieu Dit	Contenance
REGNIOWEZ	AP	36	L'aérodrome	147 ha 20 a 13ca
ETEIGNIERES	A	424	Chemin de Chimay	37 ha 48 a 13 ca
TAILLETTE	A	201	Rièzes de la Guinguette	23 ha 10 a 98 ca

Vu la décision de la Commission Permanente du Conseil départemental du 08/11/2021,
Vu la promesse synallagmatique de bail emphytéotique du 21/12/2021,

AUTORISE la société **CVE SOLAR** ou tout tiers ou société auquel elle aurait cédé ses droits, à déposer un dossier de demande d'autorisation de défrichement pour la réalisation d'un projet de parc photovoltaïque dans une zone d'implantation comportant les parcelles énumérées ci-dessus.

Fait à Charleville-Mézières, le 20 juin 2023,

Signature



Igor DUPIN

Igor DUPIN
2023.06.21 14:22:05 +0200
Ref:20230620_153632_1-1-O
Signature numérique
Directeur Général des Services